

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

ARRONDISSEMENT D'USSEL

COMMUNE DE LAMAZIÈRE-BASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le **21 mars deux mille vingt-cinq**, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de LAMAZIÈRE-BASSE, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELBÈGUE, maire.

Présents : BELLONCLE Cassandra, BERNAT Brigitte, DELBÈGUE Jean-Pierre, LAPORTE Patrick, PAUTY Jean-Claude, RIGAUD Julie, SIERPAKOWSKI Claire, SOULIER Jean-Marc, SVOBODA François.

Absents : MAUS Philippe (procuration à SOULIER Jean-Marc).

Secrétaire de séance : SOULIER Jean-Marc.

Date d'envoi de la convocation : 10 mars 2025.

Objet : Aide consentie par la commune aux familles des enfants qui partent en voyage scolaire avec le collège de la Triouzoune.

Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu du collège de Neuvic une demande d'aide financière aux familles maziéroises dont les enfants participent à un voyage scolaire avec leur classe de 4^{ème}.

Deux familles maziéroises sont concernées.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide :

- D'accorder une aide de 100 € par élève pour ce voyage scolaire, soit une dépense totale de 200 €,
- De prévoir la dépense au compte 6574 sur le budget 2025,
- De verser l'aide au collège de la Triouzoune.

Résultats du vote : Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

La délibération est adoptée.

Extrait certifié conforme,
Le maire,

Jean-Pierre DELBÈGUE.



